



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3490

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3490**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

L'ALEC de la Métropole de Lyon est une association loi 1901 qui a pour but, conformément à son projet associatif, de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à :

- mieux intégrer les enjeux énergie-climat dans les politiques publiques locales, notamment par l'appui aux plans climat air énergie territoriaux (PCAET), et plus récemment aux schémas directeurs des énergies (SDE),
- aider à construire et rénover des bâtiments performants d'un point de vue énergétique,
- développer les comportements sobres en carbone et énergie,
- contribuer au développement des énergies renouvelables,
- contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.

L'association Agence locale de l'énergie (ALE) a été créée en 2000. La Métropole est l'un des membres fondateurs et la soutient financièrement. L'association est également financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les communes et les bailleurs sociaux. Elle conventionne enfin avec des organismes ou entreprises privées (Université de Lyon, Hospices civils de Lyon, énergéticiens, etc.). L'ALE a modifié ses statuts en mai 2017 pour devenir l'ALEC de la Métropole.

Les 2 rôles principaux de l'ALEC sont :

- une mission d'animation territoriale sur les politiques locales de l'énergie et du climat,
- des conseils techniques et méthodologiques auprès des porteurs de projets opérationnels, notamment sur la rénovation de l'habitat privé.

De plus, elle met en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation ainsi que des actions d'accompagnement dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie.

L'ALEC anime l'espace info énergie (EIE) de la Métropole. À ce titre, elle joue un rôle de conseil auprès des particuliers (gestes économes, maîtrise de la demande en énergie et en eau, travaux d'isolation, choix de système de chauffage, énergies renouvelables, aides financières). Elle a vu son activité se développer considérablement ces dernières années, du fait de la montée en puissance des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'éco-rénovation des logements privés. Le futur service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH) créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 pourrait, notamment, prendre appui sur les missions de l'EIE.

Ces missions visent 3 cibles principales que sont les particuliers, les collectivités, les professionnels du bâtiment et maîtres d'ouvrage professionnels (bailleurs sociaux, etc.) mais aussi, depuis 2016, les salariés de bureau (secteur tertiaire). Elle intervient donc principalement dans les secteurs de l'habitat (logement privé individuel et collectif, logement social), du patrimoine public (bâtiments et équipement publics, sportifs, culturels,

zone d'aménagement concerté -ZAC-), des entreprises (bâtiments de bureaux) et en appui des politiques locales de développement durable (accompagnements des plans climat-énergie des communes).

Au regard des politiques mises en œuvre par la Métropole, notamment dans le domaine du développement durable, de l'énergie et du climat, ces actions :

- sont cohérentes avec les démarches de préservation du climat (PCAET, SDE) liées aux compétences exercées par la Métropole tel que le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- répondent aux objectifs fixés par le SDE et sont inscrites à son plan d'action,
- contribuent au développement des énergies renouvelables.

L'ALEC affiche, depuis 2018, une forte volonté de développer l'appropriation citoyenne de la transition énergétique, condition indispensable à sa réussite. Elle se tient prête à accompagner le territoire métropolitain et ses collectivités sur l'engagement citoyen.

Développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains :

La Métropole a pris l'engagement, lors de la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) de l'eau potable, de prendre en main les actions de sensibilisation auprès du grand public, actions précédemment assurées par les délégataires. Cette orientation s'inscrit dans l'objectif de renforcer la position d'autorité organisatrice de la collectivité, la sensibilisation des usagers et du grand public relevant de ses missions et non de celles de l'exploitant.

Cet objectif est inscrit dans le document cadre de la politique publique de l'eau, approuvé en 2012 en amont du choix du mode de gestion. Il concourt à l'enjeu stratégique de protection des ressources en eau potable par les acteurs du territoire, pour garantir sa disponibilité et préserver sa qualité à court et long termes.

Un travail de réflexion a donc été engagé avec l'ALEC, en synergie avec les actions qu'elle conduit en faveur de la sobriété énergétique : la Métropole peut la missionner sur la sensibilisation aux bons usages de l'eau et à son économie, message principal de la stratégie de sensibilisation du grand public. Les économies d'eau et d'énergie sont en effet 2 approches souvent liées (notamment par l'eau chaude sanitaire), sous-tendues par les mêmes logiques de gestion (comptage, approche patrimoniale, gestion de l'exploitation, implication des usagers), et relevant des mêmes réseaux de partenaires associés aux logements (bailleurs sociaux et représentants des copropriétaires, professionnels de l'habitat).

Ce programme d'actions, tel qu'il est proposé par l'ALEC, n'est ni exercé par d'autres partenaires, ni mis en œuvre dans le cadre du plan d'éducation au développement durable.

Par ailleurs, l'ALEC a fait aboutir en 2016 son projet associatif dont les 7 axes, à développer d'ici 2021, sont les suivants :

- axe 1 : expérimentation d'info-sensibilisation pédagogique et/ou comportementale,
- axe 2 : intervention directe d'info-sensibilisation et/ou comportementale,
- axe 3 : démultiplication (voire transfert) des actions d'info-sensibilisation et/ou comportementales,
- axe 4 : expérimentation d'accompagnement technique aux changements,
- axe 5 : intervention directe d'accompagnement technique aux changements,
- axe 6 : animation de réseaux techniques facilitateurs de l'accompagnement aux changements,
- axe 7 : accompagnement stratégique des acteurs qui ont un impact sur la politique territoriale de transition énergétique.

II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2018

L'ALEC a présenté un bilan conforme aux objectifs prévisionnels annoncés, sur les 3 axes d'intervention suivants :

- encouragement à la sobriété énergétique de tous les publics (particuliers, collectivités, salariés d'entreprises, etc.) par des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation et de formation,
- appui à la rénovation du parc de logement privé : par la mise en œuvre de l'EIE, par le conseil technique simple des copropriétés, par les actions réalisées au titre de la plateforme Écoréno'v,
- contribution à l'atteinte des objectifs énergie-climat sur le territoire, en direction des bailleurs, de l'immobilier tertiaire et des collectivités, en articulant les objectifs du plan climat de la Métropole avec ceux des communes, en animant les filières bâtiments, notamment, les référentiels et en promouvant les énergies renouvelables.

1° - Programme général d'activités

Les principaux indicateurs pour l'année 2018 sont les suivants :

- communication web et réseaux sociaux : 94 visites par jour du site internet et 72 visites par jour du site de l'EIE, 100 post facebook et 57 tweets sur les réseaux sociaux, 4 740 vues des web séries "1 minute 1 conseil", 15 newsletters envoyées,
- événementiels : 5 309 personnes touchées pour une moyenne de 4,7 actions de sensibilisation par mois,
- familles à énergie positive : plus de 200 familles inscrites à la 9^{ème} édition contre 135 la précédente, pour une moyenne de 13 % d'économie d'énergie par an,
- défi class'énergie : 11 classes d'écoles primaires accompagnées en 2017-2018, soit 279 élèves, ainsi que 2 collèges démarrés à la rentrée 2018,
- EIE : 4 272 contacts dont 541 approfondis débouchant sur un rendez-vous, 146 copropriétés conseillées jusqu'à l'audit (ces actions pouvant alors déboucher sur celles de la plateforme Écoréno'v)
- accompagnement des communes : 10 Communes accompagnées dans la mise en œuvre de leur plan climat,
- 54 conseils aux acteurs de la maîtrise d'œuvre pour les référentiels de construction durable et 11 opérations d'aménagement,
- 12 dossiers de demande de subventions instruits en provenance des bailleurs sociaux.

2° - Appui à la plateforme Écoréno'v

Cet appui s'est, notamment, traduit en 2018 par :

- la participation de l'ALEC à l'élaboration de nouveaux outils de communication d'Écoréno'v (guide maisons, flyer matériaux biosourcés, fiches de sites, etc.), ainsi qu'à plusieurs événements organisés par Écoréno'v (journée de l'Unis, événement d'agglomération pour les copropriétés à Oullins, événement pour promouvoir l'usage des matériaux biosourcés dans la rénovation, visite presse pour le congrès Plan bâtiment durable, etc.),
- la contribution de l'ALEC dans l'écriture de l'évolution du dispositif financier d'aides aux travaux, adopté par délibération du Conseil n° 2018-2760 du 27 avril 2018,
- l'instruction technique des demandes de subventions adressées à la Métropole (12 demandes de subvention audit pour les copropriétés, 13 demandes de subvention travaux pour les copropriétés, 1 demande de subvention audit pour les maisons et 29 demandes de subvention travaux pour les maisons), et la mobilisation de propriétaires de maisons individuelles pour entrer dans l'expérimentation du dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles (DOREMI) (7 visites préalables),
- l'orientation de 19 copropriétés ayant désigné une maîtrise d'œuvre pour étudier un projet de travaux, vers un accompagnateur renforcé, désigné par marché public par la Métropole,
- le conseil de 98 copropriétés vers un vote de maîtrise d'œuvre et de 68 copropriétés vers le vote de travaux,
- la poursuite du travail mené avec les distributeurs d'énergie pour construire la méthodologie de transmission des données de consommation avant/après travaux,
- l'animation de la filière professionnelle aux côtés de la Métropole, autant dans le champ de la copropriété (syndics, architectes, bureaux d'études techniques et maîtres d'œuvre, banques, etc.), qu'auprès des acteurs qui interviennent plus directement dans le champ de la maison individuelle (fournisseurs de matériaux, architectes, fédérations du bâtiment, banques, etc.),
- la poursuite du partenariat fructueux avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône et Métropole pour orienter qualitativement les porteurs de projet au regard des enjeux architecturaux,
- la participation aux tests et à la mise en exploitation du logiciel développé par la Métropole pour outiller la plateforme Écoréno'v et ses nombreux partenaires d'un outil informatique adapté au conseil, suivi et accompagnement multi-acteurs des projets d'éco-rénovation. Cet outil, qui se base sur un outil préexistant à la Métropole (Cart@ds) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, sera également commun aux autres politiques d'amélioration de l'habitat conduites par la Métropole (plan de prévention des risques technologiques -PPRT-, péril, logement indigne), et est utilisé depuis septembre 2018,
- la participation de l'ALEC aux instances de gouvernance de la plateforme (internes à la Métropole, ou externes, avec financeurs ou partenaires).

Les actions 2018 ont bénéficié d'un reliquat de budget (30 000 €) engagé par la Métropole en 2016 et initialement destiné à financer un outil informatique. Puisque l'outil informatique a été développé par la Métropole, l'ALEC, avec l'accord de la Métropole, a utilisé ce budget pour renforcer ses actions en direction des maisons individuelles en 2018. Pour maintenir le même niveau d'activité, la convention 2019 devra donc être augmentée de ce volume financier.

3° - Animation du fonds air-bois

L'ALEC constitue la porte d'entrée pour les particuliers ayant des projets de rénovation thermique et en particulier pour le remplacement de leurs appareils individuels de chauffage au bois. Depuis septembre 2017, la Métropole a mis en place une aide financière aux particuliers pour le remplacement de leurs cheminées à foyer fermé non performant ou à foyer ouvert : la prime air bois. Par ailleurs, l'ALEC a participé à la gouvernance de ce dispositif d'aides, y compris sur le plan de l'animation auprès des professionnels, des communes et du grand public : 16 actions ont été menées. Pour le grand public, il s'agit surtout de réunions d'information à l'échelle communale. Par ailleurs, 5 visites de courtoisie après installation ont été réalisées chez les bénéficiaires, après remplacement de l'appareil. Afin de démultiplier l'efficacité de cette prime en entrant en contact avec les particuliers à leur domicile, l'ALEC a également participé à la préparation d'une expérimentation avec la Poste qui sera mise en œuvre en 2019.

4° - Développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains

L'action 2018 a consisté à établir le programme d'actions 2019, visant à développer la sensibilisation sur les économies en eau potable des publics métropolitains. Ce programme sera mis en œuvre dans le cadre de la convention 2019.

III - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour l'année 2019

1° - Programme général d'activités

Parmi les nouvelles missions et les évolutions proposées en 2019, il est prévu :

- communication web et réseaux sociaux : création d'une page LinkedIn, alimentation d'une carte interactive, création de 15 web vidéo, 15 newsletters, 60 campagnes d'envoi d'emails, mise aux normes RGPD de la base de données,

- sensibilisation/événementiel : 2 salons, 9 visites de site, intervention dans 22 conférences, tests de nouveaux formats d'animation pour les maisons individuelles, élaboration d'un programme d'actions en faveur de la mobilisation citoyenne autour des enjeux énergie et climat,

- familles à énergie positive : pour la 10^{ème} édition, il s'agira d'augmenter de 10 à 20 % le nombre de familles, poursuivre le transfert du recrutement et de l'animation auprès d'autres partenaires,

- bureaux à énergie positive : faire aboutir l'expérimentation 2016-2018, le positionnement de l'ALEC et celui des financeurs en fonction des résultats obtenus, développer des liens et des pistes de travail avec le secteur de l'exploitation maintenance, établir davantage de liens avec l'opération CUBE 2020,

- éducation à la sobriété énergétique dans les écoles et les collèges : 12 à 13 classes accompagnées dans les écoles primaires, 2 groupes interclasse dans les collèges,

- éducation aux adultes : poursuivre l'activité en post travaux Écoréno'v, création de nuages et animations en pied d'immeuble, poursuivre la recherche de toitures aux côtés de Toits en transition pour la seconde phase de développement du photovoltaïque citoyen,

- EIE : maintenir le nombre de contacts à 4 000, réussir une 1^{ère} année d'articulation avec les conseils élargis aux économies d'eau (convention éducation aux économies d'eau),

- appui aux collectivités locales : accompagnement individuel de 10 Communes en les dotant d'un outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES), accompagnement de la Métropole en appuyant la programmation d'actions de 10 partenaires,

- accompagnement de projets de maîtres d'ouvrage hors particuliers, soutenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, portant notamment sur la production d'énergies renouvelables (cas du contrat d'objectif territorial énergies renouvelables thermiques, soutenu par l'ADEME), sur l'efficacité énergétique du bâti, et sur le renouvellement d'équipement de production de chaleur,

- appui de la Métropole à l'instruction des projets sous référentiel habitat durable pour la construction neuve : mener une enquête qualitative auprès des promoteurs et des maîtres d'ouvrage.

Sur le programme général, la diminution de 16 % de subvention a été réalisée sur les années 2015 à 2017 (350 849 € en 2015, 329 798 € en 2016 et 316 606 € en 2017). En 2018, la subvention a été maintenue à iso-budget pour ne pas freiner la montée en charge de l'EIE dont l'activité est corrélée à celle de la plateforme Écoréno'v.

En 2019, la subvention est proposée avec une hausse de 40 000 €.

Cette hausse de subvention permet, d'une part, de renforcer des actions clés de l'ALEC pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le SDE et le PCAET. Elle permettra en particulier d'encourager l'ALEC à accompagner les projets d'investissement, notamment le contrat de développement territorial ou patrimonial des énergies renouvelables thermiques.

Cette hausse de subvention est, d'autre part, rendue nécessaire par le désengagement progressif de l'ADEME et de la Région, co-financeurs principaux de l'ALEC. Sans cette hausse, il ne serait dès lors plus possible de maintenir le même niveau d'activité de l'ALEC. La hausse permettra, notamment :

- de ne pas compromettre le rôle central de l'EIE et des autres activités grand public au service des objectifs du SDE et du PCAET,

- de ne pas abandonner les 2 activités opérationnelles importantes pour la transition énergétique du territoire que sont l'instruction des projets sous référentiels habitat durable et l'instruction du volet rénovation énergétique du parc social, toutes 2 inscrites au plan d'actions du SDE.

2° - Appui à la plateforme Écoréno'v

La montée en charge de la plateforme Écoréno'v, depuis son lancement en 2015, s'est traduite par plusieurs résultats significatifs : à fin 2018 près de 5 000 logements financés pour des travaux Écoréno'v, auxquels s'ajoutent 1 400 logements dont les travaux sont votés et qui doivent être déposés prochainement à la Métropole, et enfin de l'ordre de 8 000 logements attendus pour l'année 2019 au regard des votes de travaux programmés en copropriétés.

La Métropole a partagé en 2018 le bilan 2015-2017 de la plateforme avec ses financeurs (ADEME et Région) et ceux-ci ont proposé de poursuivre leurs cofinancements de la plateforme pour la période 2019-2020 (décision de la Commission permanente n° CP-2019-2886 du 14 janvier 2019). Ainsi, puisque le modèle d'organisation choisi, avec une porte d'entrée située à l'ALEC, a fait ses preuves, la Métropole maintient en 2019 son aide financière à l'ALEC afin de :

- soutenir l'événementiel et la communication en direction des maisons individuelles,

- faire aboutir les projets des nombreuses copropriétés qui programment des votes de travaux en 2019, et instruire techniquement leurs demandes de financement pour le compte de la Métropole,

- orienter les propriétaires de maisons individuelles vers les professionnels adaptés pour, selon les besoins, réaliser des audits énergétiques financés par la Métropole, entrer dans le dispositif DOREMI, consulter un maître d'œuvre et instruire techniquement les demandes de financement pour le compte de la Métropole,

- poursuivre les actions d'animation de la filière professionnelle (actions différenciées selon les cibles, et en privilégiant les professionnels de la filière maisons individuelles),

- analyser les données de consommation après travaux dans le cadre du partenariat conclu avec les distributeurs d'énergie (Enedis et GRDF),

- participer à l'évaluation d'Écoréno'v confiée à des prestataires extérieurs et pilotée par la Métropole (direction de la prospective et du dialogue public -DPDP-), dans l'optique de proposer des scénarios de nouveaux dispositifs pour le futur mandat, dans le cadre du futur SDE, et de la mise en place du futur service public de la performance énergétique dans l'habitat.

Cette montée en charge se traduit ainsi par une subvention "plateforme" proposée à hauteur de 245 000 €.

3° - Animation du fonds air-bois

Trois axes principaux constituent le programme d'actions 2019 :

- la participation de l'ALEC aux instances de gouvernance,

- l'animation et l'accompagnement du dispositif (instruction, hotline, suivi de projets plus larges et visites de courtoisie),
- l'appui à la définition des actions de communication et de sensibilisation, en direction des professionnels, des communes et des particuliers.

4° - Éducation aux économies d'eau potable

Cinq axes constituent le programme d'actions 2019 :

- axe 1 : communication et événementiel grand public,
- axe 2 : conseils grand public aux économies d'eau par l'EIE,
- axe 3 : appui aux acteurs relais pour solidarité eau,
- axe 4 : animation et conseils auprès des acteurs publics,
- axe 5 : gouvernance et partenariats.

Les actions sont financées par le budget annexe des eaux à hauteur de 50 000 € en 2019.

5° - Éléments financiers

Il est rappelé que le Conseil de la Métropole a attribué en 2018 des subventions de fonctionnement d'un montant total de 561 606 €, au profit de l'ALEC, répartis comme suit :

- 316 606 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 215 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme Écoréno'v,
- 30 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 19 000 € dans le cadre du développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association, pour l'exercice 2019, sont les suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel et sociales	1 033 811	subvention Métropole de Lyon - programme général d'activités	356 606
autres charges	367 000	subvention Métropole de Lyon - éco rénovation	245 000
résultats	36 888	subvention Métropole de Lyon - fonds air-bois	30 000
		subvention Métropole de Lyon - eau	50 000
		autres subventions dont :	619 257
		publiques	479 181
		privées	140 076
		autres produits	136 836
Total	1 437 699	Total	1 437 699

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 681 606 €, au profit de l'ALEC pour l'année 2019, répartis comme suit :

- 356 606 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 245 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme Écoréno'v,
- 30 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre de l'éducation aux économies d'eaux potable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le 6^{ème} paragraphe du III, "**1° - Programme général d'activités**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"nudges"

au lieu de :

"nuages".

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour 2019 d'un montant total de 681 606 € au profit de l'association ALEC de la Métropole, répartis comme suit :

- 356 606 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 245 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme d'Écoréno\',
- 30 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre de l'éducation aux économies d'eaux potable,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association ALEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 681 606 €, seront imputées sur les crédits inscrits - exercice 2019 :

- au budget principal - chapitre 65 - opérations n° 0P27O4359 pour un montant de 356 606 €, n° 0P15O5027 pour un montant de 245 000 € et n° 0P26O2629 pour un montant de 30 000 €,
- au budget annexe des eaux - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196 pour un montant de 50 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.